

La Chambre s'est formée en Comité sur le Bill qui règle les Maîtres et Aides de Poste, et pour d'autres objets. Ensuite ajourné.

Samedi, 26 Mars. Un Bill grossiéré qui applique une certaine somme d'argent y mentionnée à rembourser pareille somme avancée par ordre de Sa Majesté, conformément à une lettre de la Chambre d'Assemblée, a été lu pour la troisième fois et passé; et des Messagers ont été nommés pour porter le Bill au Conseil Législatif.

Un Bill tendant à continuer l'Acte qui pourvoit à des Officiers Rapporteurs, a été lu une troisième fois et passé; et des Messagers ont été nommés pour le porter au Conseil Législatif.

La Chambre s'est alors formée en Comité sur le rapport du Comité nommé pour s'enquérir des places les plus convenables pour l'érection des Prisons et Maisons de Correction dans les Districts de Québec et Montréal; après quelque temps la Chambre a résolu, le Président a rapporté progrès, et a obtenu permission de s'ajourner de nouveau. La Chambre s'est alors ajournée.

Lundi 28 & Mardi 29.—La Chambre en Comité sur le rapport du Comité concernant les Prisons et Maisons de Correction, a fait quelques progrès.

Mercredi 30 et Jeudi 31.—La Chambre s'est ajournée faute de Quorum.

Vendredi 1er. Avril.—La Chambre a passé une Adresse à Son Excellence au sujet des Prisons et Maisons de Correction, informant Son Excellence que conformément à la recommandation de sa gracieuse harangue, à l'ouverture de la Chambre, sur ce sujet, elle avoit nommé un Comité pour s'enquérir et faire rapport des places les plus convenables pour l'érection de ces bâtiments dans les Districts de Québec et Montréal, et des dépenses qui seroient probablement encourues pour les ériger; que le dit Comité avoit fait un rapport, dont copie étoit transmise à Son Excellence, accompagnée des plans et estimations que le Comité avoit obtenu pour le District de Québec, les Magistrats de Montréal n'en ayant point envoyés, ainsi qu'il leur étoit recommandé. Que par ce rapport la place la plus convenable pour une Prison à Québec étoit celle connue sous le nom de *Caserne Dauphine*, et pour une Maison de Correction, celle connue sous le nom de *Palais de l'Intendant*; à Montréal, certains terrains de réputation de par sa Majesté pour l'embellissement de la ville paroissent être les plus propres pour ces bâtiments; la Chambre réclame néanmoins, le tout à Son Excellence, en cas que ces places, qui appartiennent à sa Majesté, ne puissent être accordées pour les objets ci-dessus.

Ensuite il a été introduit un Bill pour l'enregistrement de certains certificats et actes des terres tenues en franc et commun socage; et un Bill qui continue l'Acte qui donne pouvoir aux Magistrats de faire des réglemens pour la conduite des apprentis et autres. Ajourné.

Liste des Personnes de qui les Procès ont été faits, et qui ont été trouvés coupables dans la Cour du Banc du Roi dans le Terme de Mars, 1803, et leurs Sentences respectives.

A MONTRÉAL.

Ignace Faillancourt, a été trouvé coupable de meurtre, et a été condamné à être pendu, et son corp. livré pour être ostiqué.*

Paul Taton, Nicolas Bruffe, Joseph Magneron, Bonaventure Magneron et Louis Mercereaux ont été trouvés coupables, d'avoir entré dans une auberge, menacé le propriétaire, et d'avoir assailli deux personnes. Ils ont été condamnés, savoir: Joseph Taton, à payer une amende au Roi de dix livres, cours actuel, et à une semaine de prison; Joseph Magneron, Bonaventure Magneron et Louis Mercereaux à une amende de cinq livres, Nicolas Bruffe à une amende de six chellins et huit deniers; et tous les cinq à être détenus en prison jusqu'à ce que leurs amendes respectives soient payées.

William Thorborne, Sarah Brady, Elizabeth Brady, Jean Baptiste Bilet ont été trouvés coupables d'avoir fait un assaut sur un Connétable en exécution de son Office. Ils s'étoient déclarés coupables, et ont présenté des Affidavits pour faire mitiger leur punition. Ils ont été condamnés à payer une amende au Roi; *William Thorborne* treize chellins et quatre deniers; *Sarah Brady* vingt chellins; *Elizabeth Brady* et *Jean Baptiste Bilet*, six chellins et huit deniers chaque.

Edward Lee et Bridget Lee sa femme, accusés d'avoir volé de l'argent dans la maison du Chevalier John Johnston ont été acquittés. Les mêmes personnes accusées d'avoir volé une longue-vue dans la maison de John Watson, ont aussi été acquittées.

A QUEBEC.

Marie Paquet, a été trouvée coupable de petit larcin, et condamnée à la Maison de Correction et à un travail dur pendant trois mois.

William James Farrell, trouvé coupable de petit larcin, a été condamné à la Maison de Correction, et à un travail dur pendant trois mois.

Jean Mercier trouvé coupable de petit larcin a été condamné à la maison de correction et à un travail dur pendant trois mois.

Jean Dalmas trouvé coupable de Parjure, a été condamné à être exilé sur le Filsori, sur le marché de la haute-ville, pendant une heure;]

Louis Chénard et six autres accusés d'avoir pincé un vaisseau naufrage ont été acquittés.

* Sa sentence a été mise en exécution le 26 Mars: il a confessé son crime avant son exécution.

Il a subi sa sentence Jeudi le 31 de Mars.